



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ECOVITAL SARL**, Grand-Rue 18, c/o CGP Fiduciaire SARL, 1162 St-Prex
2. Déclaration de faillite: 23.05.2011
3. Suspension de faillite: 28.06.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 18.07.2011
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : commercialisation de tout type de produit ayant des caractéristiques respectant la nature, l'écosystème, la biodiversité et la santé des êtres vivants, notamment dans le domaine du nettoyage domestique et industriel, ainsi que tout autre activité commerciale et de conseil.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

00655451

